

Demande d'une carte d'ambulant

QUI DOIT DEMANDER LA CARTE D'AMBULANT ?

Tout chef d'entreprise individuel ou dirigeant de société exerçant une activité non sédentaire artisanale et/ou commerciale sur la voie publique, les halles et les marchés, ou par voie de démarchage dans les lieux privés.

Ne sont pas concernés

- Les personnes qui effectuent, à titre accessoire, des tournées de vente de leurs produits dans une ou plusieurs communes limitrophes à l'établissement fixe,
- Les personnes qui exercent, en plus de leur activité sédentaire, une activité de vente sur les marchés de leur commune,
- Les conjoints et les salariés.

QUAND FAIRE LA DEMANDE DE CARTE ?

- Lors de la création d'entreprise,
- Lorsque les informations portées sur la carte évoluent (changement de domicile personnel, d'activité...),
- A l'expiration de la date de validité de la carte,
- En cas de vol, perte ou dégradation de la carte.

OÙ DÉPOSER LA DEMANDE DE CARTE ?

Au Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, si l'activité est artisanale ou artisanale/commerciale (adresses page 4).

Dans le département

- du siège social de la société,
- du domicile personnel du chef d'entreprise individuelle,
- de l'élection de domiciliation du chef d'entreprise individuelle sans domicile stable.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

- Déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante (cerfa 14022*02) complétée et signée par le dirigeant,
- Justificatif d'identité : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ou du titre de séjour pour un ressortissant étranger,
- Photo d'identité récente en indiquant le nom et prénom au dos de la photo (même norme que pour les cartes d'identité),
- Chèque de 15 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Ancienne carte d'ambulant lors d'un renouvellement de carte ou d'une modification (à défaut, déclaration de perte ou de vol),
- Justificatif du domicile personnel du chef d'entreprise individuelle ou du dirigeant de société (quittance EDF, copie bail, facture de téléphone...) ou attestation d'élection de domicile remise par un CCAS, CIAS ou organisme agréé pour le dirigeant sans domicile stable,
- Le titre de jouissance du siège (pour les sociétés),
- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les sociétés et commerçants datant de moins de 3 mois et à jour de la dernière formalité réalisée,
- Preuve de la déclaration d'entreprise pour les demandeurs ressortissants de Union Européenne (UE) qui n'ont pas d'établissement en France et qui ont déclaré une activité dans un autre pays de l'UE.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coût

- 15 euros.

Durée de validité

- 4 ans,
- Au-delà de cette période, elle doit être renouvelée selon les mêmes conditions.



N°14022*02

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE OU ARTISANALE AMBULANTE

(Articles L. 123-29 à L. 123-31, R. 123-208-1 à R. 123-208-8 et A. 123-80-1 et suivants du code de commerce)

- Demande Initiale**
- Renouvellement**
- Modification**

PERSONNES PHYSIQUES

Nom de naissance :	Prénoms :
Nom d'usage : (s'il y a lieu)	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile ou commune de rattachement :	
Activité commerciale et/ou artisanale exercée : (telle que figurant sur le P0 ou P2 le cas échéant)	

PERSONNES MORALES

Raison ou dénomination sociale :	Sigle :
Siège social :	
Activité commerciale et/ou artisanale exercée :	
Représentant légal	
Nom de naissance :	Prénoms :
Nom d'usage : (s'il y a lieu)	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Domicile :	

Fait à

, le
Signature,

POUR CONTACTER LE RM/CFE

Les demandes sont à déposer auprès du service répertoire des métiers (RM/CFE) de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

44 ■ Délégation de Loire-Atlantique



► **Siège**

5 Allée des Liards - BP 18129
44981 SAINTE LUCE SUR LOIRE CEDEX



► **Antenne de la région de Saint-Nazaire**

ZAC de Grandchamps - 3 avenue Barbara
44570 TRIGNAC

☎ 02 51 13 83 00 (standard)

☎ 02 51 13 83 40 (Service RM/CFE)

✉ cfe44@artisanatpaysdelaloire.fr

☎ 02 40 22 19 35

✉ cfe44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 ■ Délégation de Maine-et-Loire



► **Siège**

5 rue Darwin - CS 80806
49008 ANGERS CEDEX 01



► **Antenne de Cholet**

32 bis rue Nationale
49300 CHOLET

☎ 02 41 22 61 00

✉ cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr

☎ 02 41 62 64 87

✉ cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 ■ Délégation de Mayenne



► **Siège**

39 quai Gambetta - CS 30227
53002 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 49 88 88

✉ cfe53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 ■ Délégation de Sarthe



► **Siège**

5 cour Etienne Jules Marey - CS 81630
72016 LE MANS CEDEX 02

☎ 02 43 74 53 53

✉ cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 ■ Délégation de Vendée



► **Siège**

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX



► **Antenne de Fontenay-le-Comte**

19 rue Georges Clémenceau
85200 FONTENAY LE COMTE

☎ 02 51 44 35 00 (standard)

☎ 02 51 44 35 10 (pôle apprentissage et formalités)

✉ cfe85@artisanatpaysdelaloire.fr

☎ 02 51 50 20 12

✉ cfe85@artisanatpaysdelaloire.fr



www.artisanatpaysdelaloire.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire